

**OBJET**

**TRAVAUX DE POSE DE SOLS SOUPLES  
SUR 12 SITES SCOLAIRES DE LA VILLE  
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux de pose de sols souples sur 12 sites scolaires.

Ceux-ci se feront en trois lots :

**LOT 1**

Ecole Elémentaire les Tamarins  
Ecole Primaire Les Affouches  
Ecole Maternelle Providence  
Ecole Primaire Léon Dierx

**LOT 2**

Ecole Maternelle D. Legros  
Ecole Elémentaire D. Legros  
Ecole Maternelle Michel Debré  
Ecole Maternelle Jacarandas  
Ecole Elémentaire Les Lilas

**LOT 3**

Ecole Elémentaire Domenjod  
Ecole Maternelle Aurore  
Ecole Primaire P. Commerson

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive :

- Dépose des sols souples et sols durs existants
- Préparation des supports (traitement des fissures/enduit de lissage...)
- Pose de sols souples / plinthe et accessoires divers
- Travaux divers : adaptation des hauteurs de porte/descente EP
- Carrelage sol

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 500 000.00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 Article 23.13 du Budget principal 2008.

## RAPPORT N° 08/3-03

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet de travaux de pose de sols souples sur 12 sites scolaires de la Ville

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :


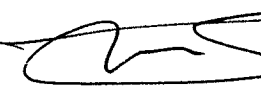
- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es)entreprise(s) retenue(s) et à signer les actes afférents à ce marché ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

**OBJET**

**TRAVAUX DE POSE DE SOLS SOUPLES  
SUR 12 SITES SCOLAIRES DE LA VILLE  
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2008 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 08/3-03 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Ericka BAREIGTS, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de travaux de pose de sols souples sur 12 sites scolaires de la Ville.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux de pose de sols souples sur 12 sites scolaires de la Ville :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

**DELIBERATION N° 08/3-03**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(s)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

**ARTICLE 5**

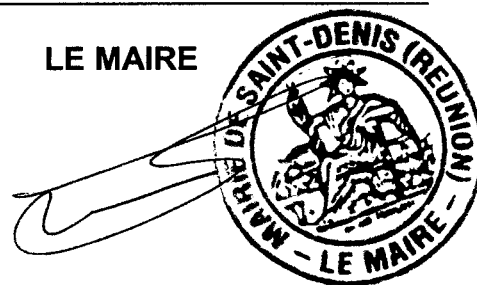
Autorise le Maire à signer les actes afférents à ce marché.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le

27 MAI 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE